

REGLEMENT DU BIKE AND RUN

14 DECEMBRE 2025

GENERALITES

- Le Bike and Run « Souvenir John Hochart » est une organisation conjointe des sections Cyclisme et Pays de Nemours Running Trail de l'USNSP avec le concours de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.
- La totalité des bénéfices générés par l'inscription des participants sera reversée à la Ligue contre le Cancer
- Le Bike and Run « Souvenir John HOCHART » est accessible à tous, licenciés ou non licenciés sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation de décharge.
- Les inscriptions se feront en ligne via le site www.usnspcyclisme.com mais elles seront aussi possibles sur place jusqu'à 9h30 le matin de l'épreuve.

DROIT A L'IMAGE

- Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Bike & Run.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

RÉGLEMENTATION ET ORGANISATION

- L'inscription : 10 € par équipe
- Le parcours est constitué de 3 boucles de 4.8km au départ du Stade Intercommunal 41 av d'Ormesson, St Pierre Lès Nemours.
- Le coureur à pied débutera **seul** l'épreuve sur un parcours de 800m tracé dans l'enceinte du stade. Il rejoindra son binôme qui sera positionné en attente dans le sas VTT.
- Pour des raisons de fluidité et de sécurité le premier changement de la main à la main ne pourra s'effectuer qu'une fois sortie des équipements sportifs.
- Les concurrents d'une même équipe pourront être coureur ou cycliste alternativement.
- Le déroulement de ce bike and run implique ensuite que le cycliste et le coureur à pied restent ensemble sur tout le parcours

- Les équipes sont constituées de 2 personnes. Plusieurs catégories : homme, femme, mixte, famille (adulte et enfant)
 - Equipe avec un enfant né en :
 - 2013 à 2014 : une boucle
 - 2011 à 2012 : deux boucles
 - 2010 : parcours adulte 3 boucles
- Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire pour les DEUX concurrents (coureur et cycliste) selon les règlements de la discipline. (1 casque individuel par équipier)
- Le changement (passage vélo) s'effectue à la selle (de la main à la main).
- Il est interdit de laisser seul le vélo sur le parcours.
- Les concurrents devront passer ensemble aux différents points de contrôle et à l'arrivée.
- Chaque concurrent doit porter son dossard devant de manière visible. (Prévoir trois épingles minimums pour attacher les dossards).

SÉCURITE ET PROPRETÉ

- Un rappel des consignes de sécurité sera effectué lors du briefing de l'organisation.
- Des « commissaires » veillant au bon respect du règlement seront disposés sur le parcours.
- Il est formellement interdit de jeter des débris sur le parcours. Des poubelles permettant un tri sélectif seront mises à disposition sur l'aire de départ/ arrivée.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols et pertes d'effets personnels.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non-respect du code de la route.
- L'organisateur de ce Bike & Run course est couvert par son Assurance club.
- Chaque participant doit être possesseur d'une assurance responsabilité civile.

INFRACTIONS ET PENALITES

- Les concurrents doivent se soumettre au présent règlement (sous peine de mise hors course)
- Les concurrents doivent respecter la course des autres participants, les commissaires et les bénévoles

RAVITAILLEMENT

- Prévoir un bidon sur le vélo.
- Ravitaillement à l'arrivée.

INFORMATIONS OU MODIFICATIONS

- Des modifications sur l'épreuve peuvent apparaître d'ici le 10 décembre 2025, merci de consulter régulièrement le site internet pour en prendre connaissance.

www.usnspcyclisme.com

- En cas d'annulation de l'épreuve, 2€ de frais seront conservés. (ex : alerte orange)
- En cas d'absence de l'équipe ou d'un membre, aucun remboursement ne sera effectué.